



## Reconnaissance AEAJ N° 26774

**Titulaire**

Forster Profilsysteme AG  
Hofstrasse 41  
8590 Romanshorn  
Suisse

**Fabricant****Groupe**

242 - Portes coupe-feu avec vitrage

**Produit**

FORSTER UNICO EW30-2

**Description**

Porte à deux battant en acier/acier fin FORSTER UNICO, vitrage PYRODUR 30-25 ISO (E=28mm, Lmax=2754mm, Smax=3,6m<sup>2</sup>), E=70mm, joints caoutchouc.  
Huisserie métallique avec joints caoutchouc, serrure multipoints

**Utilisation**

E 30  
Btest=2830mm, Htest=2895mm  
pm avec poids spécifique bas  
Utilisation voir pages suivantes

**Documentation**

ift, Rosenheim: Rapport d'essai '11-001605-PR01 (PB-C04-01-de-02)' (26.10.2011),  
Rapport d'expertise '15-004251-PR02 (GAS-C04-01-de-01)' (24.02.2016)

**Conditions d'essai**

EN 1634-1; EN 1363-1

**Appréciation**

Résistance au feu E 30

**Durée de validité**

31.12.2031

**Date d'édition**

01.05.2026

**Remplace l'attestation du**

03.11.2021

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie





## Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de blocs-portes et de blocs-fermetures est indiqué dans la norme EN 1634-1:2008, chapitre 13.

Ce chapitre expose les modifications admissibles par rapport aux éléments qui ont été soumis à l'essai. Ces modifications peuvent être apportées sans que le requérant n'ait à procéder à une évaluation ou des calculs supplémentaires.

### VARIATIONS DIMENSIONNELLES ADMISSIBLES

L'amplitude des variations dimensionnelles est dépendante du fait que le temps de classification a été juste atteint (catégorie A) ou dépassé (catégorie B). Les diminutions dimensionnelles sont admises pour tous les types de portes.

#### Portes pivotantes ou battantes

- Augmentation dimensionnelles admissibles selon l'extension du domaine d'application  
réduction de dimension admise jusqu'à 50% en largeur, 25% en hauteur  
Bmin=1415mm Hmin=2171mm

#### Constructions en acier

- Il est permis d'accroître les dimensions des enveloppes d'acier autour des dormants pour recevoir des constructions support plus épaisses. Il est permis d'augmenter l'épaisseur de l'acier de 25% au maximum.

#### Constructions vitrées

- Le type de verre et la méthode de fixation, y compris le type et le nombre de fixations par mètre, ne doit pas changer par rapport à ceux soumis aux essais.
- Le nombre de baies vitrées et les dimensions de chaque vitrage (largeur et hauteur) contenu dans l'élément d'essai peuvent:
  - être réduits proportionnellement à la diminution de la grandeur de la porte.
- Le nombre de baies vitrées et les dimensions de chaque vitrage contenu dans l'élément d'essai ne peuvent pas être augmentés.
- La distance entre le bord du vitrage et le périmètre du vantail ou la distance entre les baies vitrées ne doit pas être réduite par rapport à celle de l'élément d'essai. La largeur minimale de la frise est de 50mm.

Remarque : Il s'agit ici d'une traduction française non officielle, car la version 2008 de la norme EN 1634-1 n'existe pas encore en français.

#### Finitions décoratives

- Lorsque la finition de peinture n'est pas censée contribuer à la résistance au feu de la porte, d'autres peintures sont acceptables et il est permis de les ajouter aux ouvrants ou aux dormants.



## Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après:  
Gutachterliche Stellungnahme ift Rosenheim n° 15-004251-PR02 (GAS-C04-01-de-01) du 24.02.2016

- Bmax=2830mm, Hmax=3010mm, Smax=8,52m<sup>2</sup>  
≤ Hmax 2895mm avec serrure à 3 becs-de-cane  
≥ Hmax 3010mm avec serrure à 4 becs-de-cane
- vitrages

Pyrodur 30-2x3 ISO*	E=28-44mm	Lmax=2869mm	Smax=3,63m <sup>2</sup>
Pyrodur 30-3x3 ISO*	E=28-44mm	Lmax=2869mm	Smax=3,63m <sup>2</sup>
Pyrodur 30-2x ISO*	E=28-44mm	Lmax=2869mm	Smax=3,63m <sup>2</sup>
Pyrodur 30-3x ISO*	E=28-44mm	Lmax=2869mm	Smax=3,63m <sup>2</sup>

\*verre isolant en double ou triple vitrage

- ITS
- Autres variantes selon expertise